

LE PATRIOTE de NICE de  
du SUD-EST  
NICE  
18 FEVRIER 1964

... d'A.F.N., de se grouper au sein  
de l'association, pour donner plus  
de poids à leurs revendications.  
Particulièrement, pour l'attribution  
de leur carte du combattant.  
Ensuite, il fait un large tour  
d'horizon, évoquant notamment les  
rochaines manifestations et re-  
mercie la municipalité de la sub-  
vention accordée, tout en espérant  
plus importante celle à venir.  
Il dit la douleur ressentie par  
les camarades décorés de la Lé-  
gion d'honneur, ou de la Médaille  
militaire, qui pensaient comme  
promis, de percevoir leur traite-  
ment doublé à compter du 1er  
janvier 1963, mais une fois de  
plus, le gouvernement est revenu  
sur sa promesse. Il termine en  
insistant sur la nécessité de fon-  
der à Grasse une maison de re-  
traite pour les anciens combat-  
tants.

involontaires, le condamne à 500 f  
d'amende pour le délit, 150 f de  
contravention et décide la suspen-  
sion du permis de conduire pour  
un mois, ordonne le rembourse-  
ment de 5 175,48 f au Trésor pu-  
blic, condamne M. Comba à payer  
750 francs à M. Aubertinaz, en ré-  
paration du préjudice matériel et  
fixe la provision à 2 000 f à valoir  
sur le préjudice corporel que défi-  
nira le docteur Gozland, désigné  
comme expert.  
Défenseurs : Me Gaudefroy, Me  
Guillaumont; Trésor public : Me  
Castel; Partie civile : Me Bret et  
Me Camus.

**Relaxe**

Le 5 juillet 1963, à l'auberge du  
Bon Coin, route de Vence, à Ca-  
gras-sur-Mer, une altercation se  
serait produite entre M. Mollot, di-

images et intérêts au Syndicat des  
limonadiers à :  
- M. Félix Panzani, 40 ans, pla-  
giste, plage « Ariane », la Croisette,  
à Cannes.  
- 500 francs d'amende avec sur-  
sés, minimum des amendes fisca-  
les et 100 francs de dommages et  
intérêts au Syndicat des limona-  
diers à M. Louis Poncon, 48 ans,  
marchand ambulant, à Nice.  
- 500 francs d'amende, minimum  
des amendes fiscales et 150 f de  
dommages et intérêts au Syndicat  
des limonadiers à :  
- M. Paul Chelle, 50 ans, com-  
merçant, demeurant avenue des  
Frères-Roustan, à Golfe-Juan;  
- M. Jean Benneteau, 50 ans,  
restaurateur, 45, rue F.-Faure, à  
Cannes.  
Régie : Me Fournier; Syndicat  
des limonadiers : Me Lerda.

M. Ju  
l'union  
Suzan  
la ma  
rius d  
notre  
chet,  
à Bla  
A l  
hymé  
a été  
répart  
la Ca  
le Clu  
30 F  
ciale;  
Boule  
Nou  
unies  
félicit  
merci  
leurs  
veaux

LA CROIX  
5, rue Bayard, VIII<sup>e</sup>  
17 FEVRIER 1964  
Les GALERIES  
par R. Hermann  
\*\*\*  
Pour le quinzième anniver-  
saire de sa fondation, l'Union  
méditerranéenne pour l'art mo-  
dernes présentera, du 10 avril  
au 31 mai, au Palais de la  
Méditerranée, à Nice, une ex-  
position de la « Jeune peinture  
et sculpture méditerranéennes ».  
Cette manifestation, organi-  
sée avec le concours de la  
ville de Nice, de la Biennale  
de Menton, est ouverte aux  
artistes français et étrangers  
âgés de moins de quarante ans,  
travaillant dans le Midi de la  
France (Côte d'Azur, Provence,  
Languedoc, Dauphiné, Rhône,  
Alpes, Corse et Principauté de  
Monaco).  
Inscriptions jusqu'au 10 mars  
à U. M. A. M., 3, rue Saint-  
François-de-Paule, Nice (Alpes-  
Maritimes).